

RAPPORT N° 95/5-36
au Conseil Municipal

OBJET

**JONCTION RUE MAZAGRAN / RUE JULES AUBER – REALISATION D'UNE
VOIE NOUVELLE RELIANT LA RUE MAZAGRAN A LA RUE JULES AUBER**

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES.

La Commune de Saint Denis envisage de réaliser la jonction de la rue Mazagran à la rue Jules Auber. Cette jonction constitue un nouveau barreau Sud-Nord nécessaire à l'amélioration de la circulation et du stationnement dans ce secteur.

Par délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 1992 et 25 février 1995 vous m'aviez autorisé à procéder aux acquisitions de terrains dans l'emprise de la future voie.

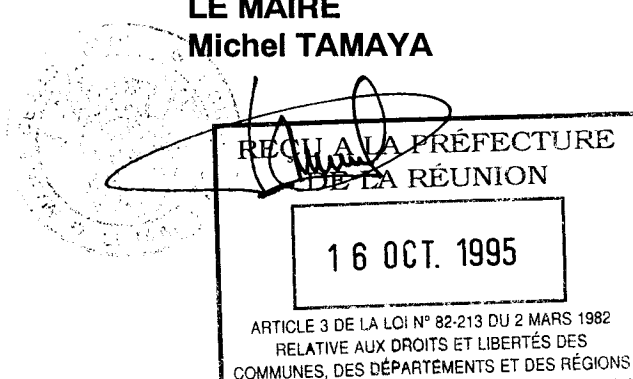
Les travaux correspondant à la réalisation de cette voie nouvelle sont estimés à 1 200 000 F et les crédits nécessaires sont à prévoir au Budget Primitif 1996 Chapitre 901125 Article 233 008.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux ;
- de m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis ;
- de m'autoriser à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/5-36
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995**

OBJET

**JONCTION RUE MAZAGRAN / RUE JULES AUBER – REALISATION D'UNE
VOIE NOUVELLE RELIANT LA RUE MAZAGRAN A LA RUE JULES AUBER**

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement d'une voie nouvelle reliant la rue Mazagran à la rue Jules Auber pour un coût estimé à 1 200 000 F TTC (crédits à prévoir au Budget Primitif 1996).

ARTICLE 2

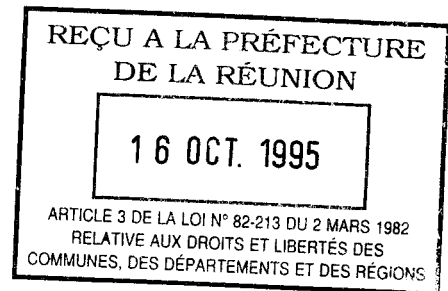
Autorise le Maire :

– à lancer un appel d'offres ouvert correspondant aux travaux d'aménagement ;

.../...

- à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis ;
- à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995



Rue du Général de GAUL

